

DECLARATION CNSIS DU 30 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

COVID-19, SARS COV2, ces appellations ne font pas qu'être le centre de l'actualité depuis dix mois maintenant, elles sont le catalyseur des craintes et des attentes.

Les agents des services d'incendie et de secours, quel que soit leur statut, ont pris leur part, en venant travailler et en assurant leur part du service, en télétravaillant dans des conditions pas toujours acceptables, en restant chez eux pour se protéger eux et limiter le nombre d'agents exposés tout en préservant une réserve opérationnelle ne sachant pas comment le virus évoluerait dans les premiers temps.

Nous nous sommes tous félicités, mais à l'heure du rebond épidémique, les lacunes de nos dispositifs, les faiblesses des coopérations avec nos partenaires (SAMU, hôpitaux, forces de l'ordre, etc...) et la reconnaissance affichée plus ou moins bien concrétisée, fait se poser beaucoup de questions aux agents, quel que soit leur statut.

La prime COVID, peu attribuée dans les SIS, crée un sentiment d'injustice et d'inconsidération.

Les masques, dont l'approvisionnement en tout temps ne semble pas assuré, le temps de travail dont certains seraient redevables selon leur employeur en dépit des consignes de la DGAFP, l'animosité entre les statuts attisée par l'attitude de certains employeurs (faisant travailler les SPV quand les SPP sont "consignés" chez eux parfois sans décompte d'heures), ne mettent pas les agents en position de confiance pour faire face à ce que tous les médias nous annoncent.

De mémoire de sapeur-pompier, personne ne s'est caché quand il a fallu faire face à des risques ou catastrophes exceptionnels, tout le monde a tenu son poste, personne n'a fait défaut, face à l'horreur des attentats de Nice, de Paris, dans l'Isère ou pour les crash de germanwings ou du concorde, pour les inondations dans le Gard ou la Vendée, et sinon nous souvenons de la tempête de 1999 les services n'ont pas eu à passer beaucoup de coup de fil, ce sont les agents, logés, de repos, en congés qui se sont souciés chacun de savoir quand il fallait revenir travailler.







WWW.CGTDESSDIS.COM

Aujourd'hui dans les services d'incendie et de secours, unités militaires comprises, l'engagement n'est pas un vain mot, l'estime que les agents ont pour leur travail et le sens qu'ils lui donnent, nous tranquillisent sur notre capacité à faire face aux évènements dramatiques de grande ampleur, mais cela ne peut pas se faire sans que les contreparties prennent corps: la prime de feu, l'attention particulière aux conditions de travail, la protection face aux risques identifiés dont la toxicité des fumées d'incendie, les moyens matériels et humains, la reconnaissance en dehors des cérémonies et discours, une perspective de carrière.

Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, l'attractivité de notre profession pourrait s'en ressentir. On nous a expliqué il y a peu le manque d'attractivité du grade de colonel, nous entendons, mais répondons la difficile conditions des agents caporaux, et le questionnement des ceux qui ne sont pas dans notre métier mais qui y réfléchissent, qui se demandent parfois si l'inscription sur une liste de caporal de SPP les rapproche du métier qu'ils voudraient exercer.

C'est un peu un examen de conscience qu'il nous faut entamer, pour ne pas léguer un système avec une image formidable et une réalité beaucoup plus déplorable.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues, merci de votre attention.







www.cgtdessdis.com

COMPTE RENDU DE LA CNSIS DU 30 SEPTEMBRE 2020

Pour la CGT: JP PARRELLA

Lecture de notre déclaration liminaire (annexée) dans laquelle nous revenons sur la crise sanitaire sans précédent !

I Approbation du compte-rendu de la séance plénière de la CNSIS du 24 juin

Nous revenons sur les propos du PCASDIS de la Moselle, qui a réagi à notre déclaration liminaire lors de la séance du 24 juin, qui qualifie tous désaccords avec des représentants du personnel comme « inacceptable » .

Cela démontre une nouvelle fois l'état d'esprit qui anime certains PCASDIS et le traitement réservé aux représentants du personnel.

II Rapport pour avis

1 Projet d'arrêté fixant la date d'ouverture du concours de recrutement de caporaux de SPP pour 2021.

Le débat a été lancé par certaines OS sur la date tardive, (18 novembre 2021), elles souhaitent une date plus proche pour permettre aux SDIS de prendre les devants pour remplir les. postes vacants.

Les centres de gestion ne pouvaient pas valider une date plus proche en raison du report de tous les concours dû à la crise de la COVID.

Nous avons alerté de la situation des lauréats du concours de 2018, encore en attente d'être recrutés.

Le Président de la CNSIS s'est ému de quelques SDIS, (surtout en région parisienne) qui n'arrivent pas à recruter des caporaux et regrette que des titulaires du concours ne traversent pas la France pour prendre un poste....







WWW.CGTDESSDIS.COM

Il déplore le manque d'attractivité et que les titulaires du concours ne veulent pas quitter leur département, ce à quoi nous répondons qu'il s'agit un concours de catégorie C et que plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- Le niveau de rémunération (qui n'incite pas à tout quitter);
- Le difficile retour dans sa région d'origine ;
- La faible perspective de carrière ;
- La perte des logements et autres "avantages" qui permettaient cette mobilité.

Nous avons là une partie des explications des 1500 lauréats restant !!! Comme quoi on peut argumenter sur la mobilité mais la problématique est certainement ailleurs !! D'ailleurs, nous avons demandé si les 3000 places du concours ont bien fait l'objet d'une ouverture de poste. Pas de réponse de la part de la DGSCGC.

La CGT a voté pour

<u>2 Projet de d'ordonnance portant diverses mesures institutionnelles relatif à la création de la collectivité européenne d'Alsace</u>

Contrairement à ce que le PCASDIS du Bas-Rhin affirme en présentation du projet les deux départements sont bien différents (nombre de SP intégrés, temps de travail, régime indemnitaire, conditions de travail, etc...) nous émettons des réserves quant à son application. et à la plus value qu'elle apporterait pour le service public et les agents.

Nous demandons un retour d'expérience sur l'EPIDIS de Corse mais aucun retour de la part de la DGSCGC (il n'existe toujours pas) alors qu'il était présenté comme une pièce essentielle, en sera-t-il de même en Alsace?

Nous faisons remarquer qu'aucun représentant des personnels ne participe au conseil d'administration du service territorial d'incendie et de secours, ce qui annonce rien de bon pour la future assemblée.

La CGT a voté contre

<u>3 Projets de décret portant création de l'agence des communications mobiles opérationnelles</u> de sécurité et de secours.

Le but est de créer une agence de communication afin de mutualiser la communication du futur avec des terminaux numériques interservices.

Le réseau INPT est à bout de souffle et celui-ci nous est présenté comme novateur et indispensable, les mêmes arguments que pour Antarès, on connaît la suite.

La CGT est plus que réservée sur la création d'agence dédiée à une question, le fonctionnement en silo ne nous a pas forcément convaincu, le sénat et la cours des comptes ne l'ont pas plus été.

La CGT a voté contre